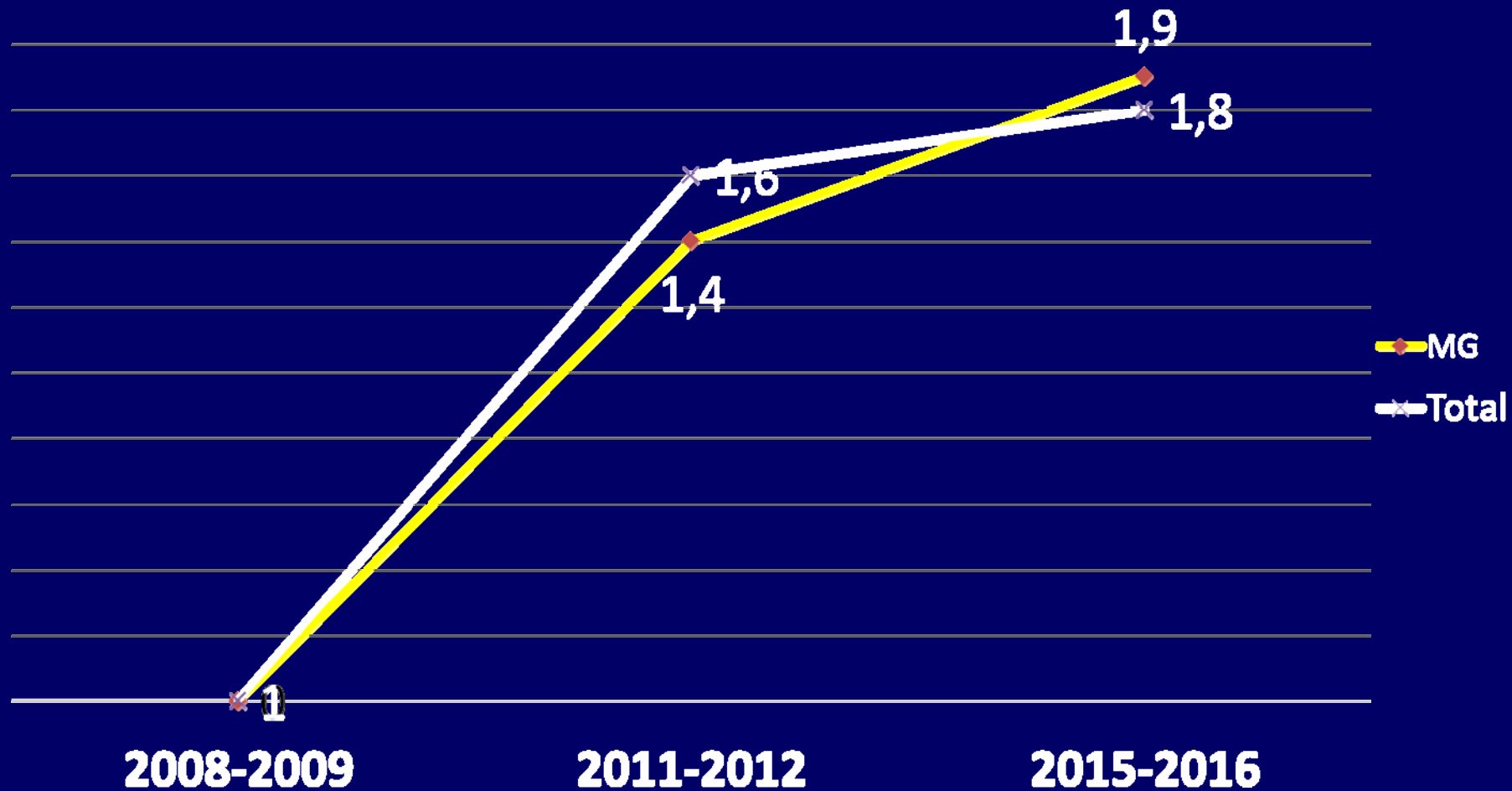


Information sur les postes de DES au semestre d'été 2014

Jean-Yves Artigou, Marie Guerrier

Evolution du nombre d'internes



Deux commissions

- Agrément : indispensable mais pas suffisant
- Répartition : décide sur proposition du coordonnateur du nombre d'internes : statu quo, suppression, création si financement : Coût moyen : 35 000 € nets par an dont MERRI :
 - 16 000 € : 1, 2 et 3èmes années
 - 8 000 € : 4 et 5èmes années
- Financement des postes et GH : les GH n'interviennent que dans le financement des créations, ils n'ont aucun rôle dans les suppressions

Commission de répartition : composition

- ARS
- Un Doyen
- Le coordonnateur de la spécialité **qui propose**
- Les représentants des internes
- Centres hospitaliers
- Etablissements privés
- AP-HP : chef du bureau des internes
et le représentant de la CME

Commission de répartition

- Préparation difficile : bases connues au dernier moment (parfois au cours de la commission)
- Propositions du coordonnateur
- Hiver : variations - créations - significatives car nouvelles promotions
- Été : ajustements sauf MG car forte augmentation des promotions

Synthèse Février 2014 pour le semestre d'été 2014

- **Spécialités en dehors de la MG** : ajustements
- **MG** : Réunion préparatoire restreinte à l'ARS
- 125 postes à fermer : pression très forte pour fermer à l'AP choisie en priorité
- Représentants AP : position ferme : 42 dont 14 urgences

Propositions

- Anticipation et coordination avec l'ARS
- Prévoir trois mois avant la commission d'instruire les demandes des coordonnateurs et le financement des créations : formalisation écrite de la procédure
- L'aspect pédagogique prime : autonomisation d'un budget pour des créations non financées ?